



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 7 juillet 2017

DÉLIBÉRATION

N° 65 - 07.07.2017

En exercice...26
Présents 19
Votants23
Abstention0

**AFFAIRES GÉNÉRALES
8. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Décision Modificative n°1**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 7 juillet,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer :
La Flotte : Mme Isabelle MASON-TIVENIN,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, Mme Catherine JACOB,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Monsieur Jean-Louis OLIVIER (donne pouvoir à Madame Ghislaine DOEUFF), Madame Béatrice TURBE, Monsieur Patrick RAYTON, Monsieur Léon GENDRE (donne pouvoir à Madame Isabelle MASON-TIVENIN), Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, Madame Isabelle RONTE (donne pouvoir à Monsieur Lionel QUILLET) et Monsieur Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Madame Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Francis VILLEDIEU.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20170707-D201765-DE
Regu le 07/07/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 7 juillet 2017

DÉLIBÉRATION

N° 65 - 07.07.2017

En exercice ...26
Présents 19
Votants 23
Abstention 0

**AFFAIRES GÉNÉRALES
8. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Décision Modificative n°1**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire le 6 avril 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 juin 2017,

Considérant qu'il convient d'affiner les prévisions budgétaires 2017 du budget principal, notamment en raison :

- de demandes de subventions complémentaires,
- de travaux à réaliser sur la piscine dans l'attente du règlement par les assurances.

Considérant qu'il convient de procéder à la décision modificative n°1 au budget principal suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES	MONTANT
2313 OPE 1005 – Constructions	60 000,00
2314 OPE 1026 – Constructions sur sol d'autrui	- 60 000,00
FONCTIONNEMENT DEPENSES	MONTANT
6574 – Subventions aux associations	33 000,00
022 – Dépenses imprévues	-33 000,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la décision modificative n° 1 au budget principal détaillée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Affichée le :
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20170707-D201765-DE
Regu le 07/07/2017